



ZOOM sur le Pôle Aménagement du Territoire

Edito



En secteur périurbain, l'acquisition de terres par les communes pour favoriser le développement agricole permet l'installation de jeunes agriculteurs dans un contexte de forte pression foncière. L'action de la ville d'Aubagne est exemplaire, car elle offre du foncier aux jeunes agriculteurs, mais également un accompagnement technique et économique ad hoc.

Le partenariat entre la Chambre d'agriculture et la SAFER facilite la réussite d'une telle opération car il garantit la maîtrise foncière des terrains mobilisés à long terme.

Jean-Pierre GROSSO, élu à la Chambre d'agriculture 13

En bref

Le Camp de Lambert : un projet au service de 6 jeunes agriculteurs !

« Nous sommes 6 agriculteurs, productrices et producteurs de plantes aromatiques et médicinales, de fruits, de légumes, d'œufs et de volailles réunis sur les terres de Campagne Lambert, pour une production labellisée Agriculture Biologique. Nous sommes toutes et tous engagés depuis plusieurs années dans un parcours d'installation agricole long et complexe. Etant donné nos trajectoires respectives, nous sommes particulièrement conscients de la chance que représente cette installation dans un cadre protecteur, avec la mise à disposition de bâti agricole, la possibilité de se raccorder au Canal de Marseille et l'oreille attentive de la commune concernant la nécessité d'habiter à proximité des parcelles. En plus d'une démarche agronomique adaptée aux enjeux posés par le dérèglement climatique, nous partageons une même volonté de travailler collectivement sur ces espaces voisins et partagés. »
au nom des paysans de la campagne Lambert.

Chiffres clés

6 jeunes agriculteurs installés sur **15 ha**, acquis par la commune avec l'aide du département et accompagné par la SAFER et la Chambre d'agriculture.

La Ville d'Aubagne s'engage pour le développement de l'agriculture péri-urbaine !

Un tiers des Bouches-du-Rhône est utilisé pour l'agriculture, soit 150 000 hectares mais le nombre d'exploitations agricoles a chuté de 50 % en 20 ans. Le département reste aujourd'hui le 1^{er} producteur français de fruits et légumes et exporte 90 % de sa production.

Les 4 000 exploitations des Bouches-du-Rhône représentent 11 000 emplois et un chiffre d'affaires annuel d'un milliard d'euros !

La compétitivité de l'agriculture locale, la multiplication des points de vente et le développement de l'indépendance alimentaire sont autant d'enjeux d'avenir.

« Face à ce constat, la Ville entend protéger le foncier existant et mobiliser de nouvelles terres productives pour préserver une souveraineté alimentaire qui répond aussi à des défis économiques, sanitaires et environnementaux », annonce **Matthieu HERMANT**, conseiller municipal délégué à l'agriculture et à la forêt.

Le Camp de Lambert : un projet au service de 6 jeunes agriculteurs !

Composée à 70 % d'espaces naturels et agricoles, la ville d'Aubagne s'engage pour la préservation des espaces naturels et plus particulièrement encore pour le développement de l'agriculture en favorisant l'installation d'activités agricoles sur son territoire pour **soutenir les exploitants et développer une agriculture péri-urbaine privilégiant le bio et les circuits courts.**

La Ville a ainsi procédé, avec l'aide du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, à l'acquisition d'une surface de 15 hectares, idéalement placés entre ville et collines, devant l'ancienne bastide Magnan **pour un montant de plus de 1,5 M€.**

En parallèle, la Ville d'Aubagne a mis en place un partenariat avec la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône et la SAFER pour l'accompagnement de ces 6 installations sur le site du Camp de Lambert.

C'est ainsi qu'en 2023, des baux ruraux ont été signés avec 6 porteurs de projets garantissant ainsi la pérennité dans le temps de leur exploitation.



Focus

6 Jeunes agriculteurs s'installent au Camp de Lambert pour produire et vendre en circuits courts

■ **Alice RABECQ et Clément KLEIN**, âgés de 31 ans, s'installent en GAEC « La Fenestrelle » en maraîchage diversifié et verger maraîcher en agriculture biologique.

■ **Auréline LEPISSIER**, « La serpette d'Auré », âgée de 33 ans, s'installe en production de plantes aromatiques et médicinales en vue de la transformation en tisanes, sirops, sels aromatisés et produits cosmétiques en agriculture biologique.

■ **Stéphanie MASONI**, âgée de 41 ans, s'installe en aviculture, poulets de chair et poules pondeuses en agriculture biologique.

■ **Enis GHARBI et Théophile SANNER**, âgés de 37 ans, s'installent en maraîchage diversifié, oléiculture et fruits en agriculture biologique.

Redynamiser l'agriculture par la maîtrise foncière publique : l'exemple réussi d'Aubagne

Dans le cadre d'une convention conclue avec la ville d'Aubagne, la Chambre d'agriculture accompagne les jeunes agriculteurs sur le plan technique (étude de faisabilité, aménagement des parcelles) mais aussi sur le plan économique (définition d'un plan d'actions, accompagnement à l'installation).

De son côté, la Ville a réalisé des travaux sur le site, nécessaires à l'activité agricole : alimentation en eau et électricité, irrigation, mise à disposition de bâtiments après mise aux normes et défrichage pour un montant total de 68 000 €.

Au total, le partenariat conclu par la Ville d'Aubagne avec la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône pour l'accompagnement à l'installation de 6 jeunes agriculteurs s'élève à 30 420 €.

Un nouveau partenariat avec la Chambre d'agriculture pour la réalisation d'un diagnostic agricole

La Ville d'Aubagne comprend 900 hectares de zones agricoles. L'objectif est de recenser les exploitations agricoles en activité, d'analyser leur dynamique et de recueillir les attentes des agriculteurs.

Ce diagnostic, basé sur des rencontres avec les agriculteurs, le CETA et les acteurs locaux, permettra d'identifier les potentialités de développement des diverses activités agricoles et les conditions techniques de reconquête des friches agricoles.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial, engagé par la Métropole d'Aix-Marseille-Provence et soutenu par le Département.

« Notre objectif est de développer l'agriculture locale pour favoriser le "bien produire", "bien consommer" et "bien manger" à Aubagne en permettant aux jeunes agriculteurs de s'installer et aux agriculteurs en activité de développer leurs projets. Notre Ville, qui s'engage pour la préservation de l'environnement en favorisant le bio et les circuits courts, doit aussi permettre à ses agriculteurs de vivre du fruit de leur travail. Notre objectif est de pérenniser une agriculture rémunératrice et durable, pourvoyeuse de productions de proximité diversifiées et de qualité » conclut **Gérard GAZAY**, Maire d'Aubagne-en-Provence.



La Chambre d'agriculture & vous

Des prestations sur mesure

La gestion du territoire

Nous vous aidons à développer votre activité dans le respect de la réglementation.

- La construction en zone agricole : connaître la réglementation et les champs du possible.
- Les impacts des chantiers et grands ouvrages : indemnisation des dégâts occasionnés par les

grands ouvrages : connaître les protocoles existants, préparer la négociation avec le maître d'œuvre, calculer le montant des indemnités, être appuyé dans la gestion des contentieux ;
- calcul d'indemnité d'expropriation : connaître les conditions financières d'expropriation liées au préjudice foncier de votre exploitation.

- Les documents d'urbanisme
- S'impliquer dans les décisions d'urbanisme :
 - connaître les projets d'urbanisme dans votre commune ;
 - mesurer les enjeux pour l'agriculture ;
 - défendre le potentiel agricole dans les décisions relatives aux zonages et aux règlements.

Votre contact : **Marylène MIKEC** :

04 42 23 86 03
m.mikec@bouches-du-rhone.chambagri.fr

➡ Découvrez l'ensemble de nos offres de services sur : www.chambre-agriculture13.fr ou contactez-nous au 04 42 23 06 11

